

# Résolution de l'assemblée générale des physiothérapeutes de Suisse romande réunie à Lausanne le 24 octobre 2023

***L'assemblée a pris connaissance du projet d'adaptation de la structure tarifaire de la physiothérapie ambulatoire du Conseil fédéral soumis à consultation le 16 août 2023 : Elle exige l'abandon du projet et l'ouverture de négociations visant au maintien de la qualité des soins et à la reconnaissance du travail des physiothérapeutes.***

Prenant note que le 16 août dernier, le Conseil fédéral a fait usage de sa compétence subsidiaire et intervient dans la procédure de fixation et d'adaptation de l'actuelle structure tarifaire de physiothérapie ;

Considérant qu'il a mis deux variantes en consultation, que les acteurs concernés (associations de physiothérapie, les assurances, etc.) ont jusqu'au 17 novembre pour donner leur avis et que la modification principale comprend la spécification d'une composante de temps minimale de traitement ;

Constatant que ces deux propositions, sous des prétextes de maîtrise des coûts, de transparence et de qualité, réduiraient drastiquement la durée de la consultation de base de physiothérapie à 20 minutes ;

Prenant note qu'une possibilité d'allongement du temps de séance de base est envisagée, sans aucune spécification des conditions d'application qui en permettraient le remboursement ;

Etonnée que ces propositions ne sont basées sur aucune étude comme le souligne l'OFSP ;

Observant que ces propositions ne prennent pas en compte l'évolution des prestations en physiothérapie ambulatoire ;

Constatant que la structure tarifaire ne propose pas, ne valorise pas et ne protège pas la physiothérapie spécialisée, nécessitant des compétences, des connaissances, des formations post-graduées et du matériel spécifique ;

Rappelant que les coûts de la santé sont impactés par le vieillissement de la population et l'augmentation des maladies non transmissibles pour lesquels la physiothérapie diminue la morbidité et la médication ;

Rappelant encore, que le système actuel de santé est à bout de souffle, que les primes d'assurances maladies explosent années après années et que la population, les patient-es et les travailleur.se.s de la santé en paient le prix fort pendant que les réserves des assurances prospèrent ;

Convaincue que cette modification de la tarification est le résultat d'une analyse orientée visant à détourner le regard du système de santé défaillant en désignant la physiothérapie comme coupable des coûts élevés.

Alarmée par la dégradation évidente des conditions de travail résultant de ces modifications que ce soit pour les physiothérapeutes salarié.e.s comme pour les indépendant.e.s ;

***Gravement préoccupée par les conséquences des propositions du Conseil Fédéral sur la qualité et l'approvisionnement des soins en physiothérapie, l'assemblée générale des physiothérapeutes de Suisse romande refuse que la profession serve de cible politique dans un contexte d'augmentation des primes maladies et EXIGE :***

- **Dans l'immédiat, l'abandon des propositions du Conseil Fédéral du 16 août 2023 actuellement en consultation ;**
- **A moyen terme, la reprise des négociations, bloquées depuis presque 30 ans afin de mettre en place une structure tarifaire :**
  - **Qui prenne en compte le contexte de soin actuel et permette d'améliorer les conditions de la profession**
  - **Qui permette une prise en charge qui considère les aspects relationnels et éducationnels de la thérapie**
  - **Qui valorise les compétences, les formations et les spécialisations des physiothérapeutes qui participent à l'amélioration de la qualité des soins**
- **A plus long terme, la concrétisation d'une table ronde entre l'OFSP et les différents prestataires de la santé, ayant pour objectif de participer à la refonte d'un système de santé :**
  - **Permettant d'assurer des soins efficaces à l'ensemble de la population**
  - **Assurant des conditions de travail de qualité pour tous les prestataires**
  - **Prenant en compte les aspects de durabilité du programme « horizon 2030 »**
  - **Comprenant des mesures préventives permettant d'éviter ou de réduire le nombre et la gravité des maladies.**

Convaincue que cette résolution ne suffira pas à faire entendre notre voix, ni à défendre nos droits, ceux de la population et des patient.e.s, l'assemblée générale et ses membres s'engagent à utiliser les moyens dont elle dispose afin de faire aboutir ses revendications, notamment au travers d'actions ponctuelles, de rassemblements, de manifestations ou de grèves dans le but d'informer la population et l'ensemble des collègues physiothérapeutes, afin de mettre la pression sur les décideurs

Pour concrétiser cet engagement, l'assemblée générale et ses membres mandatent un comité (*à élire à l'adoption de la résolution*), afin d'organiser une première manifestation le 2 novembre 2023 à 17h00 tandis que les membres de l'assemblée s'engagent à mobiliser leurs connaissances et leurs collègues à venir soutenir le mouvement